

Comment réagir ?

Des aides pour les victimes de violences sexuelles

Une personne victime de violences sexuelles souhaite souvent oublier le plus vite possible. Pour ne pas être seule et recevoir de l'aide, il faut, quand cela est possible, **en parler** à des amis, des parents, une infirmière scolaire, une assistante sociale... S'il est trop difficile de parler, il est possible d'écrire ce qui s'est passé.

Il est important de **voir un médecin** le plus rapidement possible, sans se laver, en apportant ses vêtements dans un sac s'ils ont été salis par l'agresseur, pour pouvoir avoir des preuves.

Il faut porter plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

Les numéros d'urgence (gratuits)

Le **17** : pour la police et la gendarmerie.

Le **112** : numéro d'appel européen pour les services d'urgence, valable dans l'Union Européenne.

Le **15** : pour les urgences médicales, 24h/24.

Le **18** : pour les pompiers.

Le **114** : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence.

Et pour les victimes de harcèlement sexuel ?

Il faut là aussi en parler à des proches, des amis, sa famille, son employeur... et porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie. Au travail, le syndicat, le comité d'entreprise... peuvent apporter leur soutien.



Un numéro d'écoute

Le **39 19** : Violences Femmes Info

C'est un numéro d'écoute pour les femmes victimes de violences, pour pouvoir expliquer ce qui s'est passé, être informées et conseillées sur ce qu'il faut faire. Le numéro est gratuit. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 22 h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 18 h.

Les témoins de violences peuvent aussi appeler ce numéro pour savoir comment agir.

Pour les personnes sourdes et malentendantes

Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires :

Contact association : fscs75@gmail.com

Contact permanence juridique et sociale : rdv.apjs@gmail.com

Contact Skype : apjs.skype (sur RDV seulement, il faut d'abord les contacter par mail)

Victimes ou témoins, des sites pour s'informer et agir

Stop violences femmes :
<http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

Mouvement français pour le planning familial :
<https://www.planning-familial.org/>

La FNSF- Fédération Nationale Solidarité Femmes : www.solidaritefemmes.asso.fr

Une association en soutien aux femmes handicapées

Selon Maudy Piot, membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, décédée en décembre 2017, les **femmes en situation de handicap sont encore plus victimes** de violences que les autres.

Elle expliquait qu'elles sont beaucoup trop souvent vues comme un objet fragile, dont on peut faire ce que l'on veut.

Pour les défendre, elle a créé l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » en 2003.

<http://fdfa.fr>

Numéro d'écoute pour les femmes handicapées :

01 40 47 06 06

Mail : contact@fdfa.fr

